

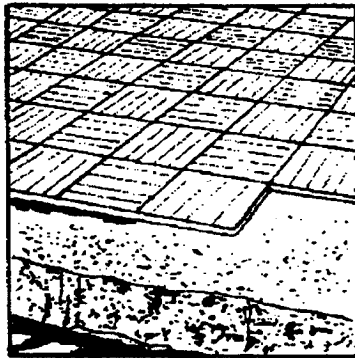
B.E.P. BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES

EPREUVE E.P.2 : Analyse d'un dossier et réalisation d'un mode opératoire

DOCUMENTS RESSOURCES DE SPECIALITE

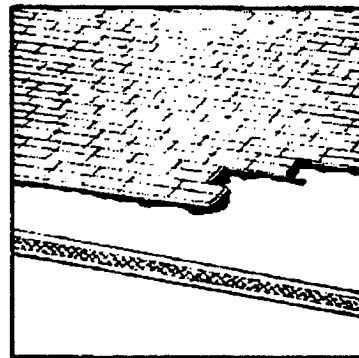
GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II				BEP	Bois et matériaux associés	X
SECTEUR 8 - BATIMENT				CAP	Charpente	
Session 2002	Code	Forme	Durée	Analyse d'un dossier et rédaction d'un mode opératoire		Coeff. 6
Epreuve	EP 2	Ecrite	4 h	Documents Ressources		Feuille 0 / 5

PARQUETS COLLES
PARQUET MOSAIQUE
PARQUET A COLLER 10 mm
LAMES MASSIVES 15 mm
PAVES EN BOIS DE BOUT
LAMELLES SUR CHANT
PARQUET EN BOIS DE BOUT



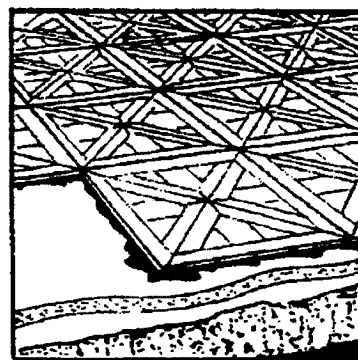
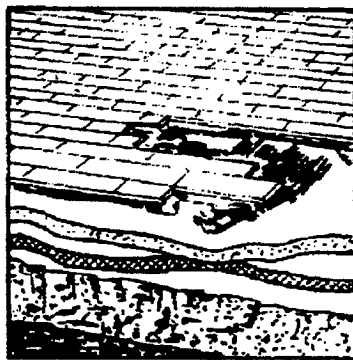
SUR BETON SURFACÉ (DTU 51.2)

Un ragréage ne peut, en aucun cas, améliorer la planéité d'un support ; il ne peut que corriger sa granulométrie et des imperfections locales, il est néanmoins indispensable sur béton surfacé.



SUR PLANCHER BOIS (DTU 51.2 et 51.3)

La pose sur panneaux contreplaqués ou panneaux de particules ne donne lieu à aucune difficulté.



SUR CHAPE FLOTTANTE (DTU 51.2) et SUR CHAPE RAPPORTEE (DTU 51.2)

La chape doit être parfaitement sèche, dressée et lissée.
 Toute chape mal dosée, ou comportant des remontées de laitance, doit être refusée ou être recouverte d'un panneau contreplaqué ou de particules collé et vissé. Un ragréage ne peut pas améliorer la qualité d'une chape.
 L'interposition d'une sous-couche isolante permet d'obtenir une meilleure isolation phonique aux bruits d'impact.

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE II				BEP	Bois et Matériaux Associés	
SECTEUR 8 - BATIMENT				CAP	Charpente	
SESSION 2002	Code	Forme	Durée	Analyse d'un dossier et rédaction d'un mode opératoire		Coeff. 6
Epreuve	EP 2	Ecrite	4 h	Doc. ressources		Feuil. 1 / 5

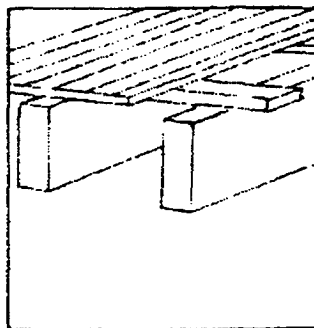
PARQUETS CLOUES

LAMES MASSIVES, PANNEAUX MASSIFS, LAMES CONTRECOLLEES



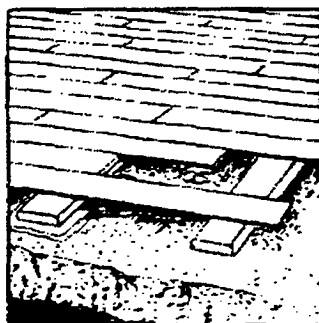
SUR SOLIVES (DTU 51.1)

Ce type de pose convient très bien aux maisons individuelles : l'entraxe des solives ne doit pas dépasser 0,45 m.



SUR LAMBOURDES CLOUEES SUR SOLIVES (DTU 51.1)

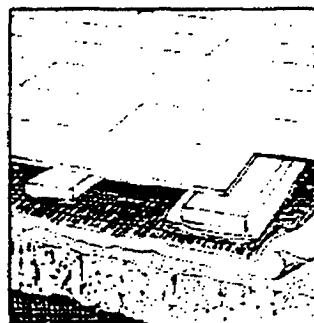
Lorsque le solivage est trop écarté, il est nécessaire de poser des lambeaux rapprochés.



SUR LAMBOURDES COLLEES (DTU 51.1)

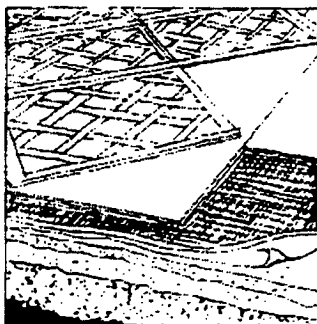
Lambourdes collées sur dalle béton, avec ou sans cales.

Cette solution a l'inconvénient de ne pas offrir une bonne isolation phonique aux bruits d'impact.



SUR LAMBOURDES FLOTTANTES (DTU 51.1)

Sur lambeaux flottants, avec ou sans cales, et isolant posé sur forme en sable ou chape ciment. Cette technique permet d'obtenir une souplesse du parquet ainsi qu'un excellent confort acoustique.



SUR FAUX PLANCHERS (DTU 51.1 et 51.3)

Ce mode de pose de parquet en panneaux, sur faux plancher en panneaux de particules flottants, apporte une bonne isolation phonique.

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE II				BEP	Bois et Matériaux Associés		
SECTEUR 8 - BATIMENT				CAP	Charpente		
SESSION 2002	Code	Forme	Durée	Analyse d'un dossier et rédaction d'un mode opératoire		Coeff.	6
Epreuve	EP 2	Ecrite	4 h	Doc. ressources		Feuil.	2 / 5

Taux d'humidité et emploi des bois		Humidité en %
3		4
5		6
7		8
9		10
11		12
13		14
15		16
17		18
19		20
21		22

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE II				BEP	Bois et Matériaux Associés	
SECTEUR 8 - BATIMENT				CAP	Charpente	
SESSION 2002	Code	Forme	Durée	Analyse d'un dossier et rédaction d'un mode opératoire		Coeff. 6
Epreuve	EP 2	Ecrite	4 h	Doc. ressources		Feuil. 3 / 5

U

USURE

P

POINÇONNEMENT

E

COMPORTEMENT À L'EAU

C

AGENTS CHIMIQUES

Le classement UPEC permet de bien choisir un revêtement de sol en fonction de la destination du local.

Les 4 lettres UPEC désignent :

U : l'Usure (variant de U₁ à U₄)

P : le Poinçonnement (variant de P₁ à P₄)

E : le comportement à l'Eau (variant de E₀ à E₃)

C : la résistance aux agents Chimiques (variant de C₀ à C₂)

locaux

Un classement UPEC minimal a été défini pour tous les types de locaux courants.

Exemples :

entrée, séjour de maison individuelle	U _{2s}	P ₂	E ₁	C ₀
chambre à l'étage	U ₂	P ₂	E ₁	C ₀
cuisine	U _{2s}	P ₂	E ₂	C ₂
hall d'entrée d'immeuble	U ₄	P ₂	E ₂	C ₀
magasin de grande surface	U ₄	P ₄	E ₃	C ₂

revêtements

- Les carreaux céramiques relèvent de la marque NF-UPEC laquelle donne pour chaque carreau son classement UPEC.
- Les revêtements en parquets ont un classement UPEC défini par les DTU 51.1 et 51.2.
- Les revêtements minces (plastiques, textiles aiguilletés) et autres revêtements non traditionnels relèvent de l'Avis Technique, lequel indique le classement UPEC.
- Les revêtements textiles touffetés relèvent du classement I.T.R. (Institut Technique des Revêtements), lequel indique le classement UPEC.

Pour chaque lettre le revêtement doit avoir un classement (chiffre après lettre) au moins égal à celui du local où il est posé.

pour en savoir plus :

Cahier du CSTB n° 2183 de septembre 1987, notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux.

Collection "Points sensibles de la construction"

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE II				BEP	Bois et Matériaux Associés	
SECTEUR 8 - BATIMENT				CAP	Charpente	
SESSION 2002	Code	Forme	Durée	Analyse d'un dossier et rédaction d'un mode opératoire		Coeff. 6
Epreuve	EP 2	Ecrite	4 h	Doc. ressources		Feuil. 4 / 5

1^{re} ETAPE : Connaître l'emploi du bois

— Conception de l'ouvrage

Dans la mesure du possible, concevoir l'ouvrage de telle sorte que l'humidité du bois soit toujours la plus basse possible afin de limiter les risques biologiques (respecter les règles d'hygiène de construction).

— Classe de risques

Connaître l'emploi du bois pour déterminer sa classe de risques selon NF B 50-100.

■ DÉFINITION DES CLASSES DE RISQUE BIOLOGIQUE

Conditions générales			Conditions pour le bois massif						
Classes de risque	Situation en service	Description de l'exposition à l'humidification en service	Humidité des bois 1.	Agents biologiques					
				basidiomycètes	Champignons pourriture molle	bleuissement moisissure	coléoptères	Insectes termites	térébrants marins
1	Hors du contact du sol, à l'abri (sec)	Sec en permanence	Sec en permanence < 18 %				U	L	
2	Hors du contact du sol, à l'abri (risque d'humidification)	Exposition occasionnelle à l'humidification	Occasionnellement > 20 %	U		U	U	L	
3	Hors du contact du sol, non abrité	Exposition fréquente à l'humidification	Fréquemment > 20 %	U		U	U	L	
4	En contact du sol ou de l'eau douce	Exposition permanente à l'humidification par le sol ou l'eau douce	En permanence > 20 %	U	U	U	U	L	
5	Sans l'eau salée	Exposition permanente à l'humidification par l'eau salée	En permanence > 20 %	U	U	U	U	L	U

Les agents existent : universellement (U) dans toutes les régions européennes ou seulement localement (L).

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE II				BEP	Bois et Matériaux Associés		
SECTEUR 8 - BATIMENT				CAP	Charpente		
SESSION 2001	Code	Forme	Durée	Analyse d'un dossier et rédaction d'un mode opératoire			Coeff. 6
Epreuve	EP 1-A	Ecrite	4 h	Sujet			Feuille 5/5